



ATELIER QUADRONI

Politique pour une chaîne d'approvisionnement responsable

La présente politique confirme l'engagement d'Atelier Quadroni SA à respecter les droits humains, à ne pas contribuer au financement de conflits et à respecter toutes les sanctions, résolutions et lois applicables des Nations Unies.

Atelier Quadroni SA s'engage à :

- a) Respecter les droits humains en vertu de la Déclaration universelle des droits humains et de la Déclaration de l'Organisation du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- b) Ne pas participer à toute forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.
- c) Soutenir la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives.
- d) Ne fournir aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites.
- e) Permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie.

Atelier Quadroni s'engage également à faire usage de son influence pour éviter d'éventuels abus de la part d'autres parties. L'entreprise a pris la décision de travailler avec un nombre limité de fournisseurs de matières précieuses et des affineurs qui réalisent leurs devoirs de diligence conformément au guide de l'OCDE. Ensemble, nous cherchons à rester en veille au sujet de risques liés à l'approvisionnement de matériaux en provenance de zones de conflits.

Aux vues de la configuration de nos produits, un blocage d'approvisionnement chez l'un de nos fournisseurs n'aurait que très peu d'incidence sur nos activités. Cependant, nous sommes prêts, en cas de doutes ou de risques identifiés à stopper ou isoler des livraisons de matériaux.

Nous nous engageons également à recevoir et traiter toutes plaintes de la part des parties intéressées sur des matériaux provenant de zones de conflits. L'ensemble de ces plaintes ainsi qu'un rapport annuel sur le devoir de diligence sera présenté à la direction.

Concernant les atteintes graves lors de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais

L'entreprise ne tolère, ni n'assistera ou ne facilitera en aucune manière la perpétration des actes suivants :

- a. la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- b. le travail forcé ou obligatoire ;
- c. le travail des enfants ;
- d. les violations et les atteintes aux droits de l'homme ;
- e. les crimes de guerre, ou autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.



ATELIER QUADRONI

L'entreprise cessera toute relation avec des fournisseurs en amont si l'identification d'un risque indique qu'ils se livrent aux abus cités ou qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces atteintes graves ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées - notamment à travers l'approvisionnement en or ou autre matière précieuse, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre - se livrant illégalement aux activités suivantes :

- a) Contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des minerais et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement.
- b) Taxation illégale ou extorsion d'argent ou d'or sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de l'or ou autre matière précieuse, ou à l'encontre d'intermédiaires, d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux cités.

Concernant les forces de sécurité publiques ou privées

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l'Etat de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes citées ou qui agissent illégalement comme décrit ci-dessus.

Concernant la corruption et les fausses déclarations sur l'origine des matières

Nous nous abstenons d'offrir, de promettre, ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine des matières, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versées aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation des matières.

Concernant le blanchiment de l'argent

Nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de matières.

Jean-Kley Tullii, Directeur